



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 07524

Numéro SIREN : 437 585 680

Nom ou dénomination : LABELIUM

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2015 sous le numéro de dépôt 4533

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 16-01-2015

N° DE DEPOT : 2015R004533

N° GESTION : 2001B07524

N° SIREN : 437585680

DENOMINATION : LABELIUM

ADRESSE : 36 rue de l Arcade 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 19-11-2014

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Acte de la société prenant acte des modifications intervenues concernant les personnes assurant des fonctions de direction, de contrôle ... (certifiés conformes par le représentant légal).
L'acte doit mentionner le nom des personnes partantes.

LABELIUM
Société par actions simplifiée au capital de 54,622.80 euros
36, rue de l'Arcade – 75008 Paris
RCS Paris 437 585 680
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre à vingt heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par courrier électronique conformément à l'article 24.3 des statuts de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Marc Guillaumin, représentant le cabinet Audit Conseil Comptabilité Expertise (ACCE), commissaire aux comptes, a été convoqué mais est excusé.

Monsieur Stéphane Lévy préside l'assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'administration conformément à l'article 24.1 des Statuts. Monsieur Hervé Poulain accepte d'être désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président et le secrétaire, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent au moins 75% des actions ayant un droit de vote. Le Président constate dès lors que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer conformément à l'article 22.1 des statuts de la Société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- la copie des lettres de convocation aux associés et au commissaire aux comptes,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- désignation d'un co-commissaire aux comptes titulaire et d'un co-commissaire aux comptes suppléant ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Il donne ensuite lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte. Un débat s'instaure entre les associés.

Puis, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
(*Nomination de co-commissaires aux comptes*)

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer :

- KPMG Audit IS, une société par actions simplifiée de commissariat aux comptes, Immeuble Le Palatin - 3, cours du Triangle, CS 80039, 92939 Paris La Défense Cedex, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire ; et
- Salustro Reydel, une société anonyme de commissariat aux comptes, Le Belvédère - 1, Cours Valmy, CS 50034, 92923 Paris La Défense Cedex, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le co-commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

La durée des fonctions des co-commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

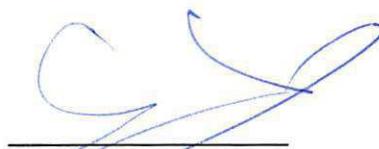
DEUXIEME RESOLUTION
(*Pouvoirs pour formalités*)

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt, de publicité et d'enregistrement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix-neuf heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par le bureau qui en adressera une copie par tous moyens écrits, en ce compris par télécopie ou courriel, à chacun des associés conformément à l'article 25 des statuts de la Société.



Stéphane LEVY
Président



Hervé Poulain
Secrétaire

LABELIUM
Société par actions simplifiée au capital de 54,622.80 euros
36, rue de l'Arcade – 75008 Paris
RCS Paris 437 585 680
(la « Société »)

**RAPPORT DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 NOVEMBRE 2014**

Madame, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Désignation d'un co-commissaire aux comptes titulaire et d'un co-commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Bien que la Société n'y soit pas encore légalement tenue, il nous paraît souhaitable de la doter d'un deuxième commissaire aux comptes. D'une part, la nouvelle organisation juridique et économique du Groupe Labelium intervenue en juillet 2014 justifie un examen contradictoire des conditions et des modalités d'établissement des comptes de la Société rendus plus complexes. D'autre part, la Société devrait franchir à court ou moyen terme les seuils au-delà desquels l'établissement de comptes consolidés, et partant la désignation de plusieurs commissaires aux comptes, sera une obligation. Désigner d'ores et déjà un deuxième commissaire aux comptes nous permettrait dès lors d'anticiper cette obligation.

Dans ce contexte, nous vous proposons la candidature de :

- KPMG Audit IS, une société par actions simplifiée de commissariat aux comptes, Immeuble Le Palatin - 3, cours du Triangle, CS 80039, 92939 Paris La Défense Cedex, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire ; et
- Salustro Reydel, une société anonyme de commissariat aux comptes, Le Belvédère - 1, Cours Valmy, CS 50034, 92923 Paris La Défense Cedex, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le co-commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

Nous vous rappelons que les commissaires aux comptes seraient désignés pour une durée de 6 exercices et que leur mandat expirerait donc à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes du sixième exercice. Les attributions, conditions de rémunération, responsabilité et incompatibilité des commissaires aux comptes sont définies aux articles L. 820-1 et suivants du Code de commerce.

Enfin, nous vous informons que conformément à l'article 16.3(t) des statuts de notre Société, la nomination des nouveaux commissaires aux comptes soumise à votre approbation devra également avoir été préalablement autorisée par une délibération expresse du Conseil d'administration.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information qu'il vous serait nécessaire de recevoir.

Fait à Paris, le 31 octobre 2014



Stéphane LEVY
Président

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

(Nomination de co-commissaires aux comptes)

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer :

- KPMG Audit IS, une société par actions simplifiée de commissariat aux comptes, Immeuble Le Palatin - 3, cours du Triangle, CS 80039, 92939 Paris La Défense Cedex, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire ; et
- Salustro Reydel, une société anonyme de commissariat aux comptes, Le Belvédére - 1, Cours Valmy, CS 50034, 92923 Paris La Défense Cedex, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le co-commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

La durée des fonctions des co-commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt, de publicité et d'enregistrement.